

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 78-0605/SG/FIN Portant modification des opérations afférentes à la tranche 1977 du FIDES

n° 78-0605/SG/FIN

Ministère  
MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Date de publication  
1 juin 1978

Numéro JO  
n° 11 du 12/06/1978

Date du numéro  
12 juin 1978

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

Le Président de la République, chef du Gouvernement, Vu les lois constitutionnelles n° 1 et 2 du 27 juin 1977, Vu l'ordonnance LR/77-008 du 30 juin 1977, Vu le décret no 78\_018 du 5 février 1978 portant nomination des membres du Gouvernement, Vu l'arrêté n° 77-58 PR/CONS/FIN du 21 juillet 1977 portant globalisation et redistribution de crédits Fides exercices 1978 et antérieurs ainsi que mise en place tranche 1977,

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

L'opération intitulée » Forage et équipement PK. 22 Ch : 71-03 d'un montant de 30.500.000 FD est annulée.

### Article 2

Sont ouvertes en remplacement, les opérations suivantes

- Forage P.K. 50 : .....11.850.000 FD – Forage grand Bara  
:..... 11.750.000 FD – Equipement grand Bara :..... 6.900.000  
FD 30.500.000 FD

### Article 3

Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.